

CONSEIL D'ADMINISTRATION

612^e assemblée
Version projet

30 novembre 2021

Procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration du Collège de Valleyfield, tenue à Salaberry-de-Valleyfield le mardi 26 octobre 2021, à compter de 18 h 30 par visioconférence et en présentiel au local AR-20.

Membres présents : Mesdames Lisha Ao (en présentiel), Ndiello Aw Badji (à distance), Francine Bélair (en présentiel), Véronique Boisvert (à distance), Lucie Chiasson (à distance), Christine Dufour (à distance), Chantal Lachance (à distance), Julie Lapointe (en présentiel), Ann Quesnel (en présentiel) et messieurs Éric Besner (en présentiel), Jean-François Bolduc (en présentiel), Alexandre Chabot (à distance), Jacques Daneau (à distance), Maxim Fortin (à distance), Jean-Claude Lecompte (à distance), Guy Niquette (à distance), Marc Rémillard (en présentiel) et Vincent Veilleux (à distance)

Membres absents : Madame Suzie Vranderrick

Invités (à distance) : Madame Marie Barrette et messieurs Benoit Sauvé, Francis Bernard et Sylvain Legoux

Secrétaire de l'assemblée : Madame Geneviève Boileau

À 18 h 31, le quorum est atteint et l'assemblée débute sous la présidence de monsieur Éric Besner, président.

M. Besner souhaite bonne fête à M. Rémillard.

1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Claude Lecompte
et appuyé par Francine Bélair

A-612.1

QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ TEL QUE
proposé.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 611^e assemblée régulière
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
 - 4.1. MES – Marc-André Thivierge – Appel d'intérêt
5. Dépôt du procès-verbal de la 941^e réunion régulière du comité exécutif et de la 2^e réunion de la commission des études pour l'année 2021-2022 du 20 octobre 2021

6. États financiers au 30 juin 2021
 - 6.1. Adoption du rapport financier annuel
 - 6.2. Affectations du solde de fonds
 - 6.3. Mandat à l'auditeur externe
7. Contrat de déneigement pour les stationnements du Cégep
8. Autorisation d'un ajout au contrat pour la réfection des façades arrière
9. Demande de subvention pour infrastructures sportives
10. Programme Supervision d'équipe en résidence privée pour ainés
11. Sanction des études DEC et AEC / Approbation
12. Rapport annuel 2020-2021
13. Nomination au poste de gestionnaire administratif aux approvisionnements
14. Points d'information...
 - 14.1. Du Président
 - 14.1.1. Résultats du dernier sondage de satisfaction
 - 14.2. De la Direction générale
 - 14.2.1. Revue de presse
 - 14.2.2. Rapport annuel de la Fondation
 - 14.3. De la Directrice des études
15. Date et heure de la prochaine assemblée : 30 novembre 2021
16. Clôture de l'assemblée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 Adoption du procès-verbal de la 611^e assemblée régulière

Les membres du conseil prennent connaissance du procès-verbal de la 611^e assemblée régulière.

Il est proposé par Mme Ann Quesnel
et appuyé par Mme Francine Bélair

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 611^e ASSEMBLÉE
régulière soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 Affaires découlant du procès-verbal

Réf. A-611.

Suivi de septembre : on faisait état de 12 demandes d'admission, on approche 30 étudiants en soins infirmiers en janvier prochain au Centre d'études de Vaudreuil.

4 Correspondance

4.1 MES – Marc-André Thivierge – Appel d'intérêt

Les membres prennent connaissance de la correspondance. M. Rémillard explique le contenu de la correspondance. Il rappelle que le Cégep a obtenu l'accord des autres cégeps de la Montérégie : Génie (déjà déposé), SPU, Architectures. L'appel d'intérêt c'est pour des supra ou...régional? 8 programmes, 17 nouvelles

autorisations. La Montérégie est peu représentée, ce rappel a été fait auprès de la ministre lors de sa visite, elle semblait bien surprise. St-Jean on va appuyer leur demande car possibilité délocalisation au sein de notre Cégep. CA spécial à venir en janvier, demande commune avec St-Jean. On va en reparler. Ça fait plus de 10 ans qu'on a pas obtenu de nouveaux programmes.

Question Mme Lachance : est-ce que le cégep a intérêt pour agricole? Non, la montérégie est bien desservie.

5 Dépôt du procès-verbal de la 941^e réunion régulière du comité exécutif et de la 2^e réunion de la commission des études pour l'année 2021-2022 du 20 octobre 2021

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

6 États financiers au 30 juin 2021

6.1 Adoption du rapport financier annuel

M. Legoux introduit la présentation afin d'exposer aux membres ce qui sera présenté. M. Alain Aubé en assure la présentation.

M. Rémillard rappelle que c'est une année unique 2020-2021, car nous avons obtenu beaucoup de financements, pour de l'ajout de ressources (+8ETC enseignants), environ 10 ETC au total à l'hiver. L'annexe S-120 qui a été allouée (d'ici juin 2021). C'est un volet exceptionnel. C'est beaucoup de travail derrière cela par plusieurs directions dont la DÉ.

Mme Ao : est-ce que ce surplus engendre des impacts positifs et négatifs? M. Legoux précise que cela va nous permettre de faire des projets dans le futur comme le projet de résidences. Sans cette marge de manœuvre, on n'aurait pas pu faire des mouvements stratégiques, comme l'achat de stationnement ou résidences. Nous évitons des étapes parfois longues, ça nous permet d'être agiles. Il faut toutefois investir dans le fonctionnement (ex. : plan d'effectif l'an dernier bonifié).

Vous trouverez ci-joint :

- Le rapport financier annuel 2020-2021, incluant les notes complémentaires;
- Le rapport de l'auditeur indépendant;
- Les résultats d'application de procédures d'audit spécifiées portant sur les données compilées au fichier « 2020-2021 ENERCEGEP »;
- Le document de présentation des résultats entourant le RFA 2020-2021 produit par la Direction des services administratifs;
- Le document de suivi du solde de fonds produit par la Direction des services administratifs.

Il est proposé par M. Jacques Daneau
et appuyé par Mme Lisha Ao

- Le rapport financier annuel, incluant les notes complémentaires;
- Le rapport de l'auditeur indépendant;
- Les résultats d'application de procédures d'audit spécifiées portant sur les données compilées au fichier « 2020-2021 ENERCEGEP ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2 Affectation du solde de fonds

M. Legoux introduit le sujet. Depuis deux ans est présenté ce sommaire aux membres du CA. Une nouvelle colonne a été ajoutée : concrétisations pour venir justifier ce qui a été fait par affectation.

En lien avec les résultats financiers de l'exercice 2020-2021 où il est présenté un solde de fonds de 5 623 811 \$, il y a lieu de prévoir l'ajout de réserves additionnelles pour les projets de développement de notre CEGEP.

Comme présentées dans le document explicatif du rapport financier 2020-2021, les affectations en fin d'exercice et ce qui est proposé sont les suivantes :

Nature de l'affectation	Au 30 juin 2021 avant les nouvelles affectations	Au 30 juin 2021 après les nouvelles affectations (Final RFA)
Plan stratégique et développement institutionnel	227 000 \$	850 000 \$
Développement des deux centres d'études	300 000 \$	515 000 \$
Fluctuation éventuelle du nombre d'étudiants	300 000 \$	300 000 \$
Investissements techniques et technologiques	750 000 \$	750 000 \$
Fonds de développement durable	300 000 \$	500 000 \$
Modernisation des infrastructures	500 000 \$	500 000 \$
Actualisation du milieu de pour nos étudiants	300 000 \$	300 000 \$
Fonds de recherche	- \$	- \$
Projet de construction d'une nouvelle résidence (phase II)	1 000 000 \$	1 600 000 \$
Total	3 677 000 \$	5 315 000 \$

Le solde de fonds non affecté est alors au 30 juin 2021 de 308 811 \$.

Considérant l'analyse et la recommandation favorable du comité exécutif;

Considérant que le solde du fonds de fonctionnement au 30 juin 2021 est de 5 623 811 \$;

Considérant l'importance d'avoir des réserves pour des projets de développement;

M. Rémillard ajoute que dans le réseau collégial les soldes de fonds vont augmenter partout. Le MES est au fait de cette situation. Dans notre cas, nous pouvons déjà précisé des sommes engagées, on peut (ex : locaux en SI) agir dès maintenant. Le solde de fonds est constitué de choix locaux. FC : surplus de près de 600 000\$.

Question Daneau : sommes-nous en bonne posture? Oui

Bolduc : Est-ce qu'il existe des recommandations pour le maintien des soldes de fonds non affecté (un certain % des actifs du Cégep par exemple)?

Non pas de standard, on peut dépenser le maximum...

Il faut toutefois revenir voir les différentes instances à chacune des instances.

Daneau : Fonds de recherche : aucun investissement? **Sylvain :** la recherche est financée à même le R. Aucun souci s'il y a des projets, budget de fonctionnement, allocations prévues. S'il y a un besoin aucun enjeu.

Il est proposé par M. Jacques Daneau
et appuyé par Mme Chantal Lachance

A-612.6.2

D'AUTORISER LES AFFECTATIONS AU SOLDE DE FONDS de fonctionnement au 30 juin 2021 après les nouvelles affectations conformément au tableau ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.3 Mandat à l'auditeur externe

Lors de l'assemblée du 23 mars 2021, le conseil d'administration (résolution # A-606.12) a entériné l'adjudication du mandat d'audit externe à la firme Bourassa Boyer inc. pour les exercices financiers 2020-2021 à 2023-2024, sous réserve de la confirmation annuelle du conseil d'administration conformément au Règlement de gestion financière.

De plus, tel que stipulé à l'article 26.3 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, la Direction du Cégep doit nommer, pour chaque année financière, un auditeur externe qui produit un rapport de vérification sur les opérations financières de l'institution.

Mme Ao et M. Besner précisent que l'auditeur a souligné l'excellent travail de l'équipe de la DSA ce qui facilite leur travail.

Considérant qu'il faille procéder à la nomination d'un auditeur externe pour chaque année financière;
Considérant que la Direction du Cégep se déclare satisfaite du travail exécuté par l'auditeur indépendant;

Il est proposé par Jean-Claude Lecompte
et appuyé par Mme Chantal Lachance

A-612.6.3

D'APPROUVER LA RECONDUCTION DU MANDAT DE LA
firme Bourassa Boyer inc., pour les services professionnels
d'un auditeur externe pour l'exercice financier se terminant
le 30 juin 2022 au montant de 20 250 \$ (taxes en sus)
conformément à la soumission du 18 février 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 Contrat de déneigement pour les stationnements du Cégep

Le dernier contrat de déneigement, qui incluait notamment le déneigement, le déglçage, l'épandage d'abrasifs et le transport de la neige de ses stationnements, aires de circulation, débarcadères et trottoirs, se terminait au printemps 2021 et couvrait les trois (3) dernières années.

Cette année, le Cégep a ajouté 2 stationnements aux aires prévues au dernier contrat, soit le stationnement du 114, chemin Larocque et du 130, chemin Larocque. Le contrat est pour une période de trois (3) ans.

Un appel d'offres public a été effectué sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO). Voici le résultat de l'ouverture des soumissions qui s'est déroulée le 1er novembre 2021 à 11 h :

Nom des soumissionnaires	Total (avant taxes)
Transport Patrick Inc.	226 200,00 \$
Évaluation budgétaire (octobre 2021)	180 000,00 \$

Le seul soumissionnaire, Transport Patrick Inc., possède tous les documents requis dans sa soumission et l'entreprise est conforme aux normes demandées.

Le prix soumis étant plus élevé que l'évaluation budgétaire, il a été convenu de vérifier avec un entrepreneur indépendant, ayant une grande expérience en déneigement et excavation, pour s'assurer que le prix indiqué dans la seule offre reçue était justifié.

Il s'avère, selon lui, que le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre, de hausse du carburant et du manque de pièces pour la machinerie explique la flambée des prix. Son prix estimé pour le déneigement, annuellement, est entre 70 000 \$ et 80 000 \$.

De plus, il existe très peu d'entreprises spécialisées en déneigement commercial dans la région.

Donc, si le Cégep était retourné en appel d'offres par manque de soumissions, les prix auraient probablement augmenté, car il était tard dans la saison et le Cégep n'aurait possiblement pas reçu plus de soumissions. Le Cégep aurait risqué une rupture de services.

Considérant que le Cégep ait besoin de déneiger ses stationnements et que le dernier contrat a pris fin au printemps 2021;

Considérant que le processus d'appel d'offres public est conforme au Règlement sur les contrats de services des organismes publics;

Considérant les deux (2) entreprises qui se sont procuré les documents d'appel d'offres et que seulement une (1) a soumis un prix;

Considérant l'estimé reçu d'un consultant indépendant en déneigement dans le but de vérifier si le seul prix reçu était le juste prix du marché;

Considérant la recommandation favorable de M. Robert Ranger, coordonnateur du Service des ressources matérielles et des services communautaires;

Considérant l'article 46, al.2 (1°) du Règlement sur les contrats de services des organismes publics, stipulant qu'une autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise avant la conclusion d'un contrat comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public lorsqu'un seul prestataire de services a présenté une soumission conforme;

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte
et appuyé par Mme Francine Bélair

A-612.7

D'AUTORISER LA POURSUITE DU PROCESSUS d'adjudication avec un seul soumissionnaire conforme et donc, d'octroyer le contrat à Transport Patrick inc. pour les travaux de déneigement, de déglçage et de transport de la neige pour une somme de 226 200,00 \$ (avant taxes), pour les années XXXX le tout en conformité avec les documents de soumission numéro 2021-10-14-rm-déneigement;

ET DE DÉLÉGUER LE POUVOIR À MONSIEUR MARC RÉMILLARD, directeur général, à autoriser des modifications pour un maximum de 10 % du montant initial au contrat et de signer l'avis d'adjudication du contrat confirmant l'engagement du prestataire de service.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C'est le 4^e contrat de réfection arrière. Nous étions rendus avec un contrat de 2M\$. On a trouvé des vices de construction et d'usure, qui n'étaient pas décelables auparavant.

Le 4 mai dernier, le Cégep a octroyé au Groupe ERM inc. le contrat pour la réfection de la façade arrière du bâtiment du 169, Champlain pour un montant total de 1 995 800 \$ (avant taxes). Cette façade est composée de plusieurs murs de maçonnerie de composition et d'époques très différentes.

Michel Laniel, l'architecte que nous avons mandaté pour le suivi et la surveillance du chantier, nous a informés après sa visite de chantier du 12 juillet dernier que : « les cornières d'acier supportant le parement de blocs de béton à chaque étage n'étaient pas adéquates, suite au dégarnissage des joints de mortiers prévu au contrat. » (Voir lettre jointe)

Un ingénieur en structure a été mandaté pour étudier la situation. Il a confirmé la dangerosité de la condition de certains murs et a recommandé une solution afin de consolider l'ouvrage.

L'entrepreneur a procédé à un exemple de réparation afin d'évaluer le temps et les ressources requis pour nous faire une proposition globale de correction. Le 4 novembre dernier, il nous a présenté une proposition pour les travaux supplémentaires d'une valeur de 225 745 \$. Selon l'architecte Michel Laniel et le coordonnateur des ressources matérielles du Cégep, cette proposition semble correspondre à l'ampleur et à la complexité des travaux à réaliser.

L'architecte Michel Laniel et le coordonnateur des ressources matérielles du Cégep nous recommandent donc de procéder aux travaux supplémentaires afin de préserver l'intégrité des murs du bâtiment (voir document joint).

Considérant que le Cégep a déjà octroyé le contrat initial de la réfection de la façade arrière du Cégep à « Groupe ERM Inc. » selon le Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics;

Considérant la nécessité de procéder aux travaux supplémentaires de réparation;
Considérant l'obligation réglementaire d'obtenir l'autorisation du dirigeant de l'organisme pour modifier un contrat qui excède 10 % de sa valeur initiale;

Considérant les recommandations favorables de MM. Michel Laniel, architecte et Robert Ranger, coordonnateur du Service des ressources matérielles et des services communautaires;

Considérant que ces travaux seront financés par l'allocation d'investissements de Réfection et Transformation;

Christine dufour : devons-nous afficher le SEAO pour le 10 % Non à la fin du contrat seulement répond

Il est proposé par M. Jean-Francois Bolduc
et appuyé par Mme Christine Dufour

principale de pierre pour une somme de 225 745 \$ (avant taxes) en conformité avec le règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics.

ET DE DÉLÉGUER LE POUVOIR À MONSIEUR MARC RÉMILLARD, directeur général, de signer l'annexe 2 (Autorisation du dirigeant de l'organisme pour une modification à un contrat qui occasionne une dépense supplémentaire) pour le Secrétariat du Conseil du Trésor.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 Demande de subvention pour infrastructures sportives

Il y a 10 ans, le Cégep en partenariat avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'est doté d'un terrain synthétique. La Cité des Arts et des Sports (OBNL partenaire) opère le stade et la gestion des réservations entre les partenaires (Cégep et ville).

Par le biais du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur, le Cégep souhaite remplacer les anciennes estrades qui se situent de chaque côté de celles installées lors de la construction du terrain synthétique par des estrades conformes et sécuritaires. Les nouvelles estrades pourront accueillir plus de spectateurs tout en limitant l'accès direct au terrain. De plus, sous celle-ci, un bâtiment de service pourra contenir une cantine, des toilettes et des locaux d'entreposage.

Le programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur vise deux objectifs soit :

- Soutenir la présence d'infrastructures sportives et récréatives scolaires en bon état dans toutes les régions du Québec;
- Accroître leur accès pour la population.

En ce sens, pour les Cégeps, l'aide financière peut couvrir 662/3 % des coûts totaux du projet. Les travaux décrits dans le document joint sont évalués à 1 030 774 \$ plus taxes (voir page 21). Si nous recevions la subvention, la partie non financée par cette dernière serait assumée à même le solde de fonds du Cégep.

Le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la cité des arts et des sports appuient le projet et nous ferons parvenir des résolutions officielles en ce sens.

Considérant la volonté du Cégep de moderniser les estrades du terrain synthétique;

Considérant le besoin d'accueillir plus de spectateurs;

Considérant le besoin d'avoir un bâtiment accessoire pour y aménager des toilettes, du rangement et une cantine;

Considérant le programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur;

Considérant l'appui du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et de la Cité des arts et des sports;

On recherche un autre partenaire.

Il est proposé par M. Jacques Daneau
et appuyé par Mme Chantal Lachance

A-612.9

QUE SOIT AUTORISÉ LA PRÉSENTATION D'UNE
demande d'aide financière dans le cadre le programme de
soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires
et d'enseignement supérieur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 Programme Supervision d'équipe en résidence privée pour aînés

Mme Marie Barrette, directrice de la FC, présente un projet de cours/formation en ligne. Une première cohorte, programme qui va appartenir à toute la Montérégie. Un projet pilote, formation gratuite dès février prochain, le financement sert à développer la formation et à financer les cours. Adéquation formation, certification collégiale, besoins, une des premières certifications collégiales... 11 compétences : coordination d'un groupe d'employés, évaluer les besoins de services, etc. La promotion a amorcé avec Cégep de St-Hyacinthe (voir site web), c'est eux qui ont trouvé formateurs.

Mme Dufour : félicitations pour le timing, est-ce que les gens ont besoin d'un préalable? Marie répond que non, ce qu'on a défini c'est qu'il s'adresse aux gens en emploi, on souhaite aussi qu'il soit déjà...

Mme Bélair : on s'en va vraiment vers un continuum...ça nous place aussi comme cégep auprès des entreprises, c'est très structurant. Bravo Marie et aux équipes de la Montérégie.

Mme Badjii : à l'issu de la formation où peuvent ils travailler? Marie : Les gens d'ici sont encouragés, mais on empêche pas...des gens doivent être en emploi dans une résidence âgée privée.

M. Besner remercie Mme Barrette, programme en adéquation avec les besoins.

11 Sanction des études DEC et AEC / Approbation

Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour 28 étudiants qui se voient décerner une attestation d'études collégiales (AEC),

- un étudiant à l'automne 2021;
- vingt-sept étudiants à l'été 2021;

nous demandons au conseil d'administration d'autoriser le directeur général et la directrice des études à signer les attestations d'études collégiales (AEC) pour les étudiants dont les noms apparaissent dans le document disponible à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications. Afin d'entreprendre l'opération de sanction des

études pour les 5 étudiants qui se voient décerner un diplôme d'études collégiales (DEC)

- un étudiant à l'hiver 2021;
- trois étudiants à l'été 2021;
- un étudiant à l'automne 2021;

nous demandons au conseil d'administration d'approuver le lot numéroté mentionné ci-dessous et de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de décerner le diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiants méritants.

Les documents émis par le Registrariat sont disponibles à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

Il est proposé par M. Bolduc
et appuyé par Mme Chiasson

A-612.11

D'AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LA directrice des études à apposer leur signature sur les attestations d'études collégiales (AEC) de chacun des étudiants finissants. Les noms figurent dans le document « liste des étudiants sanctionnés par programme » du 30 novembre 2021, disponible à la direction des études ainsi qu'à la direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications ;

DE PLUS,

DE RECOMMANDER AU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT supérieur, l'émission du diplôme d'études collégiales « DEC », aux 5 étudiants finissants dont les noms figurent dans le lot suivant : VL2021111701
ET DÉPOSÉ À LA DIRECTION DES ÉTUDES AINSI qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12 Rapport annuel 2020-2021

En vertu de l'article 27.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, le Cégep doit, au plus tard le 1er décembre de chaque année, transmettre au ministre un rapport de ses activités pour son exercice financier précédent. Ce rapport doit notamment faire état des activités en lien avec le plan stratégique. D'autres éléments obligatoires sont spécifiés par le ministère et ont été inclus dans le rapport 2020-2021.

Depuis trois ans, le ministère a mis en place un système électronique afin d'effectuer la reddition de compte en lien avec les éléments obligatoires. Le document qui vous sera présenté est le résultat de l'entrée des données dans ce système, incluant les

pièces jointes le cas échéant. Ce document sera rendu disponible avant la séance du 30 novembre 2021.

Par ailleurs, le Cégep produit également une version pour diffusion publique qui fait l'objet d'un montage graphique. Cette version contient tous les éléments obligatoires, mais inclut également d'autres informations pertinentes permettant le rayonnement du Cégep. Cette version sera également déposée sur SharePoint avant l'assemblée de la semaine prochaine.

M. Rémillard précise que le rapport graphique sera envoyé aux partenaires et diffusé. M. Besner remercie les équipes et salue le travail.

Il est proposé par Mme Ann Quesnel
et appuyé par Julie Mme Lapointe

A-612.12

**D'ADOPTER LE RAPPORT ANNUEL DU CÉGEP POUR
L'ANNÉE 2020-2021.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 Nomination au poste de gestionnaire administratif aux approvisionnements

M. Francis Bernard, directeur des ressources humaines, présente la nouvelle nomination.

Le 8 juin 2021, le conseil d'administration entérinait les recommandations contenues dans le document intitulé « Projet de Réorganisation administrative – Service de la formation continue, Direction des services administratifs et Direction des ressources humaines ». Deux recommandations s'adressaient plus spécifiquement au Service des finances et de l'approvisionnement. La première stipulait de scinder le Service des finances et de l'approvisionnement en deux services distincts. La seconde visait à créer un poste de gestionnaire administratif (niveau ADM 4) qui sera responsable du nouveau Service d'approvisionnement et qui relèvera du directeur des services administratifs.

Conformément à la Politique de gestion du personnel d'encadrement, le Cégep a mis sur pied un comité de sélection afin de pourvoir le poste de gestionnaire administratif aux approvisionnements. Le comité était formé des membres suivants :

- Sylvain Legoux, directeur des services administratifs;
- Alain Aubé, coordonnateur du service des finances;
- Francis Bernard, directeur des ressources humaines;
- Benoît Sauvé, directeur des technologies de l'information et représentant désigné du comité local des cadres.

L'appel de candidatures s'est tenu du 29 septembre au 18 octobre 2021. La Direction des ressources humaines a reçu 9 candidatures desquelles trois (3) personnes furent invitées à participer à une entrevue. Le comité de sélection a réalisé les entrevues le 28 octobre 2021.

Après analyse des résultats aux tests et entrevues, le comité de sélection a retenu la candidature de Mme Sophie Gamache. Il s'agit d'une recommandation unanime du comité.

Détentrice d'un diplôme d'études collégiales en techniques administratives du Collège de Maisonneuve, Mme Gamache œuvre au sein de notre institution à titre de technicienne en administration (approvisionnement) depuis 2013. Elle a également occupé la fonction de commis-comptable pour l'Union des producteurs agricoles de 2008 à 2013 ainsi que de 2005 à 2007. De plus, Mme Gamache a occupé le poste de technicienne comptable à la Caisse de dépôt et placement du Québec de 2007 à 2008.

Considérant que cette candidature rencontre les exigences définies au profil du poste, le comité de sélection recommande la nomination de Mme Sophie Gamache au poste de gestionnaire administratif aux approvisionnements au Cégep de Valleyfield.

La date d'entrée en fonction est effective le 1er décembre 2021.

Si la résolution est adoptée, dès demain, le poste de technicien sera affiché. Question de M. Besner

Il est proposé par M. Jean-Claude Lecompte
et appuyé par Mme Badjii

A-612.13

DE PROCÉDER À LA NOMINATION DE MME SOPHIE
GAMACHE au poste de gestionnaire administratif aux
approvisionnements à la direction des services
administratifs, le tout conformément au *Règlement
déterminant certaines conditions de travail des cadres des
collèges d'enseignement général et professionnel* ainsi qu'à
la *Politique de gestion du personnel d'encadrement*. La date
d'entrée en fonction est effective le 1er décembre 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14 Points d'informations...

14.1 du Président

M. Besner informe les membres de sa participation à la dernière édition Vins et causerie. Près de 27 000 en profits ont été amassés. Juste avant, la ministre McCann est venue rencontrer la direction du Cégep, ainsi que le président. Une très belle écoute de sa part, elle était très intéressée à contribuer aux différents dossiers et projets de développements du Cégep. Merci aux équipes qui ont travaillé à la présentation.

Ce midi, une première rencontre du comité gouvernance s'est tenue. Malheureusement, le président n'a pu empêcher. Félicitations à Mme Véronique Boisvert, nommée présidente de ce comité. Les membres ont eu quelques informations.

Lancement de la revue du 125 anniversaire : les membres sont invités à s'y joindre demain. Un présent est aussi remis aux membres, un vin de la région pour en profiter. Une copie des revues est remise aux membres. Une livraison postale est prévue prochainement.

Clinique-école : merci pour la vaccination.

SOUPER 20 JANVIER : FIXER LES AGENDAS.

14.1.1 Résultats du dernier sondage de satisfaction

M. Besner invite les membres à compléter le sondage de satisfaction après chaque séance. M. Besner rappelle que les commentaires sont tenus en compte pour ajuster la rencontre pour qu'elle soit la plus conviviale et efficace possible.

14.2 de la Direction générale

M. Rémillard invite les membres à prendre connaissance du document. Une rencontre de suivis avec sa conseillère politique de McCann.

Projet de directive télétravail : ça ne touche pas les enseignants, on complète la consultation on devrait l'adopter en décembre. C'est un dossier de la direction.

6 novembre dernier : soccer gagné la grande finale provinciale.
PROPOSITION DE RÉOLUTION DE M. LECOMPTE POUR SOULIGNER. JEAN CLAUDE ET CHRISTINE DUFOUR QUI SECONDENT. UN ÉVÉNEMENT EST AUSSI PRÉVU.

34^E ÉDITION CÉGEP EN SPECTACLE : c'est vendredi

Activité de Noël : 27 novembre et Café chex Rose le 8 décembre, près de 160 personnes.

Représentations du CÉGEP : Marc siège sur le comité qui va s'assurer de bonifier le financement des centres d'études.

Marc a été nommé sur le CA de l'UQAM, représenté l'ensemble du réseau collégial de 3 ans.

RAPPEL : Formation VACS c'est une obligation légale que nous avons comme administrateur.

14.2.1 Revue de presse

M. Rémillard invite les membres à consulter le document déposé.

14.2.2 Rapport annuel de la Fondation

Les membres sont invités à consulter le rapport annuel de la Fondation du Cégep. Marc invite les membres à le consulter, excellente année pour la Fondation.

14.3 de la Directrice des études

Mme Bélair partage quelques informations : Cégep Sorel-Tracy, Jonquière, nous-même avec l'ITHQ. Une entente pour avoir 3 cohortes, on est à reconduire l'entente pour avoir au moins 3 autres cohortes. Un bilan est à venir. On travaille à de nouvelles grilles pour certains programmes. Le CA sera sollicité en janvier. Une journée pédagogique est en préparation, les gens du CSS seront aussi de la partie. M. Royer sera l'invité. L'impact de la pandémie est majeur, notamment sur les techniques de méthodologie de

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE VALLEYFIELD
Conseil d'administration

A-612 page 15

travail. Les demandes IN se terminent ce soir pour ne pas affecter les bulletins. On pense avoir moins de demandes, état de situation à venir. Un appel de candidatures : recueil d'enseignants en philosophie, 4 enseignants et 1 retraité, candidature soumise au prix de la ministre. Session termine/examens 22 décembre. La session reprend le 24 janvier.

15 Date et heure de la prochaine assemblée : 8 février 2022

La prochaine assemblée régulière aura lieu le 8 février à 18 h 30. Un CA spécial aura lieu le 11 janvier en virtuel.

16 Clôture de l'assemblée

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Jean-Claude Lecompte
et appuyé par Lucie Chiasson

A-612.16

DE CLORE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
d'administration à 20h22

Éric Besner
Président de l'assemblée

Geneviève Boileau
Secrétaire de l'assemblée

GB/mjd/ia
PV CA611